

# CHALEURS

## NOUVELLES

Le mercredi 14 février 2024 | Volume 06 N° 19 • MÉDIALO

L'événement  
**Avantage  
Hyundai** ✓

**Aucun paiement pour 90 jours  
sur tous les modèles<sup>^</sup>**

Basé sur la fréquence des paiements mensuels,  
sur le financement de l'achat seulement.  
Des restrictions s'appliquent<sup>\*\*</sup>.



### ELANTRA 2024

Louez<sup>o2</sup> la Preferred auto IVT pour :

**75 \$** | **pour 48**  
par semaine | mois (208 semaines)  
avec acompte de 2 995 \$

**26 538 \$** Prix au comptant<sup>†</sup>

#### Caractéristiques clés:

- Alerte de franchissement de voie et assistance au maintien de voie
- Assistance à l'évitement de collision dans les angles morts
- Alerte de sortie sécuritaire



Balayez pour  
en savoir plus

**5 ANS** 100 000 km  
Garantie globale limitée<sup>\*\*</sup>

On fabrique du WAH **와!**  
hyundaicanada.com

 **HYUNDAI**

# L'événement Avantage Hyundai



## Aucun paiement pour 90 jours sur tous les modèles<sup>^</sup>

Basé sur la fréquence des paiements mensuels,  
sur le financement de l'achat seulement.  
Des restrictions s'appliquent<sup>^^</sup>.



### TUCSON 2024

Louez<sup>o2</sup> le Preferred pour :

**105 \$** | pour **48**  
par semaine | mois (208 semaines)  
avec acompte de 1 995 \$

**37 113 \$** Prix au comptant<sup>†</sup>

#### Caractéristiques clés:

- Alerte de sortie sécuritaire
- Assistance à l'évitement de collision dans les angles morts
- Capacité de remorquage jusqu'à 3 500 lb



### KONA 2024

Louez<sup>o2</sup> le Preferred à trac. int. pour :

**95 \$** | pour **48**  
par semaine | mois (208 semaines)  
avec acompte de 2 695 \$

**33 413 \$** Prix au comptant<sup>†</sup>

#### Caractéristiques clés:

- Alerte de collision dans l'angle mort
- Volant chauffant
- Assistance à l'évitement de collision transversale arrière



### VENUE 2024

Louez<sup>o2</sup> le Preferred IVT pour :

**75 \$** | pour **48**  
par semaine | mois (208 semaines)  
avec acompte de 1 895 \$

**25 813 \$** Prix au comptant<sup>†</sup>

#### Caractéristiques clés:

- Longeron de toit
- Rangement central au plafond
- Écran tactile de 8,0 pouces avec Apple CarPlay<sup>MC</sup> et Android Auto<sup>MC</sup>

On fabrique du WAH **와!**  
hyundaicanada.com



**5 ANS** | **100 000 km**  
Garantie globale limitée<sup>††</sup>

<sup>o</sup>Offres de location sur approbation du crédit des Services financiers Hyundai pour : ELANTRA Preferred 2024 / TUCSON Preferred 2024 / KONA Preferred 2,0 L 2024 à trac. int. / VENUE Preferred 2024 à un taux annuel de 7,99 % / 8,49 % / 8,49 % / 8,49 %. Obligation totale de 18 662 \$ / 23 818 \$ / 22 423 \$ / 17 454 \$. 208 / 208 / 208 / 208 versements hebdomadaires de 75 \$ / 105 \$ / 95 \$ / 75 \$ pendant 48 / 48 / 48 / 48 mois sur contrat de location à montant fixe. Acompte initial de 2 995 \$ / 1 995 \$ / 2 695 \$ / 1 895 \$ et paiement de la première mensualité requis. L'offre ne peut être transférée ni cédée. Aucun échange de véhicule requis. Limite de 16 000 km par année; 12 ¢ par kilomètre excédentaire. Les offres de location comprennent les frais de livraison et de destination de 1 775 \$ / 1 950 \$ / 1 950 \$ / 1 950 \$ et des frais de 115 \$ (taxe de 15 \$ sur les pneus et taxe de 100 \$ sur le climatiseur) et les frais de livraison et de destination de 1 775 \$ / 1 950 \$ / 1 950 \$ / 1 950 \$ et les frais du concessionnaire de 599 \$ sont inclus. Frais d'enregistrement, d'assurance, d'immatriculation, RDPRM (maximum 119,28 \$) et toutes les taxes applicables en sus. <sup>†</sup>Offre valide pour une durée limitée et sous réserve de changement ou d'annulation sans préavis. Couleur du véhicule sous réserve de sa disponibilité. Les frais de livraison et de destination comprennent les frais de transport et de préparation et un réservoir plein de carburant. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Les stocks sont limités, le concessionnaire pourrait devoir commander le véhicule. L'offre ne peut être transférée ni cédée. Aucun échange de véhicule requis. Visitez [www.hyundaicanada.com](http://www.hyundaicanada.com) ou un concessionnaire pour tous les détails. <sup>††</sup>La garantie globale limitée de Hyundai couvre la plupart des pièces du véhicule contre les défauts de fabrication, sous réserve du respect des conditions normales d'utilisation et d'entretien. <sup>MC</sup> Les noms, logos, noms de produits, noms des caractéristiques, images et slogans Hyundai sont des marques de commerce appartenant à (ou utilisées sous licence par) Hyundai Auto Canada Corp. Toutes les autres marques et appellations commerciales sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. <sup>†††</sup>Le report de paiements (0 paiement) pour 90 jours est disponible au financement à l'achat de tous les modèles Hyundai 2023 / 2024 en stock. L'offre de report des paiements s'applique uniquement aux offres de financement à l'achat sur approbation du crédit. Si l'offre de report des paiements est sélectionnée, la durée originelle du bail sera prolongée de deux mois (60 jours). Hyundai Auto Canada Corp. paiera les intérêts durant les deux premiers mois (60 jours) du contrat de financement, après quoi l'acheteur paiera le principal et les intérêts dus en versements égaux pour la durée restante du contrat. Les paiements d'un contrat de financement sont effectués à terme échu. <sup>††††</sup>Pour tout contrat de financement payable sur une base hebdomadaire ou bimensuelle, l'acheteur qui sélectionne l'offre de report des paiements pourrait devoir effectuer son premier paiement hebdomadaire ou bimensuel avant la fin de la période 90 jours suivant l'achat, selon la date de l'achat. Le comptant initial ne fait pas partie de l'offre de report des paiements ; il est exigible à la date de signature du contrat. Hyundai Auto Canada Corp. se réserve le droit de modifier cette offre ou d'y mettre fin, en tout ou en partie, à tout moment, sans avis préalable. Des conditions et limites supplémentaires s'appliquent. Consultez votre concessionnaire pour plus de détails.



Balayer pour en savoir plus

# CHALEURS

## NOUVELLES

Le mercredi 14 février 2024 | Volume 06 N° 19 • MÉDIALO



## UN VENT NOUVEAU CHEZ NERGICA

5

Photo - Nergica



### JOINS-TOI À NOUS!



UNE PROPRIÉTÉ DE  
**MÉDIALO**

# Près de 12 millions pour l'agrandissement de Nergica

**GASPÉ** – Québec a annoncé vendredi qu'il contribuera pour 10,7 millions de dollars dans le nouveau pavillon du centre collégial de transfert de technologie Nergica, confirmant l'information rapportée dans le *Gaspésie Nouvelles* en avril.

Jean-Philippe Thibault | [jpthibault@medialo.ca](mailto:jpthibault@medialo.ca)

Le coût total du projet est évalué à près de 12 millions. Le nouveau bâtiment comprendra des installations de recherche, des ateliers, des espaces collaboratifs et des bureaux. Les installations répondront aux plus hauts critères en matière d'efficacité énergétique et il sera l'un des premiers édifices à énergie positive de la province, note la directrice générale du Cégep de la Gaspésie et des Îles, affilié à Nergica. Pour y parvenir, des panneaux solaires seront notamment déployés. « Il produira plus d'énergie à certains moments de l'année que sa consommation. L'électricité excédentaire sera redistribuée dans le réseau du campus de Gaspé », explique Yolaine Arseneau.

« C'est essentiel pour l'avancée de l'innovation au Québec. »

- Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Énergie

Le nouveau projet permettra d'ailleurs de récupérer environ 600 mètres carrés au pavillon polytechnique. Cet espace actuellement utilisé par Nergica sera modifié pour accueillir des cours de Technologie du génie électrique, de Technologie de maintenance industrielle, de Techniques du tourisme d'aventure et de Techniques policières. Ce dernier a été annoncé en novembre et démarrera à l'automne.

Les nouveaux espaces permettront aussi d'augmenter le nombre de projets de recherche appliquée en matière d'énergies renouvelables et accueillir davantage d'étudiants. Nergica planche sur une quarantaine de projets par année actuellement.

### Appui du ministre Fitzgibbon

Les travaux devraient débuter en juin. Une livraison est attendue vers le mois d'août 2025, soit un quart de siècle après l'ouverture de ce qui était encore nommé à l'époque le TechnoCentre éolien. Le directeur de Nergica, Frédéric Côté, se réjouit évidemment de cette annonce officielle.

« Ça va nous donner un formidable élan. Cet investissement arrive à point. L'ambition, ça prend de la place. Nous repoussons les limites du connu pour faciliter, accélérer et réussir la transition énergétique au bénéfice de tous. L'énergie de l'avenir c'est l'électricité, et le futur de l'électricité c'est l'éolien, le solaire, le stockage. » Nergica compte une quarantaine d'employés, dont la majorité sont des diplômés de deuxième ou troisième cycle.



L'annonce a été faite vendredi par le ministre de l'Énergie, Pierre Fitzgibbon.

Photo Médialo - Jean-Philippe Thibault

Le ministre de l'Énergie Pierre Fitzgibbon, qui était sur place à Gaspé pour cette annonce, a d'ailleurs vanté les mérites des centres collégiaux de transfert de technologie comme Nergica. La province en compte une soixantaine (59 pour être exact) aux quatre coins de la province, dont une vingtaine (22, très précisément) qui œuvrent dans les énergies renouvelables. « C'est essentiel pour l'avancée de l'innovation au Québec. Je suis un fanatique de ce regroupement et j'en ai visité plus d'une trentaine. Pour arriver à nos fins en termes d'ambition climatique, la technologie doit être au rendez-vous », note celui qui est également ministre responsable du Développement économique régional.

Nergica est notamment subventionné par les ministères de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ainsi que de l'Enseignement supérieur, bien qu'une large part de son budget provienne de revenus autonomes (40% par ses propres ventes).

« L'innovation est essentielle à la réussite de notre transition énergétique. Les futures installations de Nergica répondront aux besoins croissants en recherche et seront des atouts pour développer de nouvelles technologies liées aux énergies propres et créer de la richesse pour tout le Québec », conclut Pierre Fitzgibbon.

**CHALEURS**  
NOUVELLES

1 888 767-7156

[www.chaleurnouvelles.com](http://www.chaleurnouvelles.com)

**Directrice adjointe à la rédaction :** Marilou Séguin  
**Chef de contenu :** Dominique Fortier  
**Journaliste :** Jean-Philippe Thibault  
**Directrice des ventes régionales :** Nadia Normand  
**Adjointe aux ventes :** Mélanie Daraiche  
**Directeur de production :** Cédric Juguet

**Publié par Médialo inc.**  
**Président :** Frédéric Couture  
**Vice-Présidente :** Véronique Gauthier  
**Vice-Présidente aux ventes :** Chantal Roussel

# Diane Lebouthillier briguera un quatrième mandat

**MATANE** – L'actuelle députée de Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine a mis fin au suspense en annonçant qu'elle briguerait finalement un quatrième mandat.

Jean-Philippe Thibault | [jpthibault@medialo.ca](mailto:jpthibault@medialo.ca)

La libérale Diane Lebouthillier a remporté ses trois élections en 2015, 2019 et 2021, ne cessant d'accroître son pourcentage d'appuis, qui est passé de 39 % à 42 %, puis à 46 %. Sa décision de se représenter a été faite vendredi matin devant les membres de la Chambre de commerce et d'industrie de La Matanie à l'occasion d'un déjeuner-rencontre. Le choix n'est pas fortuit puisqu'aux prochaines élections fédérales, sa circonscription sera remodelée pour y inclure notamment la MRC de La Matanie.

« Les Gaspésiens et Madelinots me font l'honneur d'une vie de les représenter depuis 2015. Plus que jamais, j'ai encore le feu sacré pour continuer de défendre leurs intérêts à Ottawa. Après quatre longues années dans les estrades bloquistes de l'opposition, les gens d'Avignon et de la Matanie auront une occasion unique aux prochaines élections : choisir de jouer au centre de la patinoire et prendre pleinement part aux décisions qui les concernent. »

**Diane Lebouthillier lors de sa plus récente victoire en 2021.**  
Photo Médialo – Jean-Philippe Thibault

La partie n'est cependant pas gagnée d'avance. Au provincial, la circonscription de Matane-Matapédia est une forteresse péquiste défendue depuis longtemps par Pascal Bérubé. Au fédéral, Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia est actuellement sous couleur bloquiste avec Kristina Michaud. La circonscription sera cependant abolie lors du prochain vote, pour faire place à Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine-Listuguj, qui englobera Avignon et La Matanie. Aux dernières nouvelles, Kristina Michaud était toujours en réflexion sur son avenir.

Selon le site d'analyses et de projections Qc125, les libéraux et le Bloc québécois sont au coude-à-coude, avec seulement un point de pourcentage séparant les deux formations, avec un léger avantage pour le parti de Justin Trudeau. Les chances de victoire sont évaluées à 55 %. Ces projections reflètent cependant la tendance pour la circonscription Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine, qui disparaîtra, et non pas la future Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine-Listuguj. Qc125 n'a toujours pas répondu à notre demande d'information à ce sujet, envoyée il y a plus de trois semaines.

Rappelons que Diane Lebouthillier est également ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, depuis l'été dernier.

Commentez en ligne sur notre site internet

[www.chaleurnouvelles.com](http://www.chaleurnouvelles.com)

## Du nouveau dans le voisinage.

Venez nous dire bonjour et vous pourriez recevoir jusqu'à 550 \$ en optant pour un forfait bancaire et un CELI ou un REER\* de la Banque Scotia.

191, boulevard Perron O, Unité B



[banquescotia.com/newrichmond](http://banquescotia.com/newrichmond)



**Banque Scotia**

<sup>MD</sup> Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

\* Pour être admissible, il faut satisfaire à certaines conditions. Allez à [www.banquescotia.com/newrichmond](http://www.banquescotia.com/newrichmond) pour en savoir plus.

# Échos municipaux : Bruno-Pierre Godbout et ventes pour taxes

**CHANDLER – La Ville de Chandler défraiera les coûts de la défense de son conseiller municipal Bruno-Pierre Godbout, récemment accusé par le Commissaire à la lutte contre la corruption.**

Jean-Philippe Thibault | jpthibault@medialo.ca

«Il est reconnu innocent jusqu'à preuve du contraire. Il a le droit à sa défense pleine et entière», a expliqué mardi le maire Gille Daraïche lors de la plus récente séance du conseil municipal. Cette pratique est courante dans le milieu. La Loi sur les cités et villes ainsi que le Code municipal imposent l'obligation aux municipalités d'assumer les frais de défense des élus visés par une poursuite dans l'exercice de leurs fonctions, sauf en de rares exceptions.

Le maire de Chandler ajoute que si Bruno-Pierre Godbout devait perdre sa cause, il restituerait les sommes engagées. «De la façon que ça fonctionne, il s'engage à rembourser tous les frais encourus par la Ville dans ce dossier. Si on acceptait de juste payer à la fin, il aurait fallu payer les frais et les intérêts, donc on y va comme ça.»

Ce dernier évalue la défense à moins de 10 000\$, loin des centaines de milliers de dollars engloutis jusqu'ici dans le bras de fer entre Louïsette Langlois et la municipalité. Bruno-Pierre Godbout était quant à lui absent de la séance du conseil municipal de lundi.



Bruno-Pierre Godbout.  
Photo Médialo - Archives Ariane  
Aubert Bonn

Rappelons que l'enquête du Commissaire à la lutte contre la corruption tend à démontrer qu'entre le 1er février et le 31 juillet 2021, alors qu'il agissait à titre de maire suppléant, il aurait produit et utilisé de fausses demandes de remboursement de frais. La valeur de la fraude est évaluée à 10 000\$. Trois chefs d'accusation ont été portés pour fraude, production de faux ainsi qu'emploi, possession ou trafic d'un document contrefait.

## Fin des exemptions de taxes

La Ville de Chandler a aussi pris la décision de sabrer dans deux règlements (V-150-2012 et V-176-2014) municipaux qui octroyaient des exemptions de taxes pour des commerces et des blocs appartements. «On n'a pas réellement senti la différence sur les nouvelles constructions. Ça n'a pas amplifié la venue de multi-logements ou de commerces, donc on va les abolir», résume Gilles Daraïche.

Dans un autre registre, ce dernier ajoute qu'après quelques années de répit, ce sera le retour des ventes pour taxes le 7 juillet prochain. La Loi sur les cités et villes permet aux municipalités de procéder au recouvrement des taxes impayées en vendant les immeubles impliqués. Le prix de la vente est fixé par le montant des taxes impayées, les intérêts accumulés et les frais relatifs à la vente. La liste des immeubles sera affichée dans une édition subséquente du Gaspésie Nouvelles.

## La demande de Louïsette Langlois rejetée en Cour supérieure

**CHANDLER – Les procédures judiciaires se poursuivront entre la Ville de Chandler et son ex-mairesse, Louïsette Langlois.**

Celle-ci a vu sa demande d'y mettre fin être rejetée par la Cour supérieure du Québec la semaine dernière. Louïsette Langlois faisait valoir que le comportement de la municipalité était abusif, tout en évoquant des retards judiciaires. La requête a cependant été rejetée par le juge Daniel Beaulieu.

Depuis 2022, la Ville de Chandler tente de récupérer plus de 230 000\$ auprès de l'ex-mairesse, argent qui avait été défrayé pour payer sa défense dans le dossier d'infractions du Code d'éthique et de déontologie à l'intention des élus. La Commission municipale du Québec a conclu en 2020 que Louïsette Langlois était coupable sur 20 des 21 manquements retenus contre elle, pour des faits remontant à 2018. Elle par la suite a été suspendue 180 jours (la suggestion au départ était de 535 jours, mais a été revue à la baisse).

En 2022, le conseil municipal a adopté une résolution pour «le remboursement de la totalité des dépenses assumées par la Ville de Chandler». Comme dans le dossier de Bruno-Pierre Godbout actuellement (voir texte ci-haut), les municipalités ont l'obligation d'assumer la défense de leurs élus en vertu de la Loi sur les cités et villes. Le conseil municipal soutenait cependant que Louïsette Langlois avait agi «de façon intentionnelle, préméditée et malicieuse», réclamant de surcroît les sommes qui ont été engagées dans la judiciarisation de ce dossier. (JPT)

# Restez branché sur votre région

**CHALEURS**  
NOUVELLES  
**GASPÉSIE**  
NOUVELLES



**Pour des idées de placement publicitaire**

Nadia Normand  
nnormand@medialo.ca



**Pour l'approbation des publicités**

Mélanie Daraïche  
mdaraïche@medialo.ca  
ou productiongaspesie@medialo.ca



**Pour des demandes d'entrevues**

Jean-Philippe Thibault  
jpthibault@medialo.ca

1 888 767 7156

**MÉDIALO**

Réservation de pub : le jeudi précédent maximum à 15 h • Matériel en production : le vendredi précédent maximum à 10 h • Approbation finale : le vendredi précédent maximum à 12 h



Photo Médialo - Dominique Fortier

## Diane Lebouthillier veut apaiser les tensions

**OTTAWA** – La ministre des Pêches et des Océans a tenu à préciser lundi matin en point de presse que les récentes annonces entourant la pêche au sébaste ont été prises de concert avec les acteurs impliqués. Elle a aussi rappelé que les 25 000 tonnes de quota autorisé pour le moment n'étaient qu'un plancher qui pourrait être appelé à augmenter.

Jean-Philippe Thibault | jpthibault@medialo.ca

« Je vais être parfaitement claire. Le total autorisé des captures de sébaste n'est pas encore décidé et il ne le sera pas tant et aussi longtemps que le comité consultatif ne se sera pas penché sur la question et m'aura soumis ses recommandations », lance de but en blanc Diane Lebouthillier.

Celle-ci tentait de mettre le couvercle sur la marmite, à l'heure où plusieurs ont ouvertement critiqué le plan de transition pour les crevettiers et les pêcheurs de sébaste. La Coopérative des Capitaines Propriétaires de la Gaspésie (ACPG) et l'Association des pêcheurs de sébaste des Îles ont fait une sortie commune la semaine dernière, estimant que le plan de transition n'assurait en rien un avenir aux pêcheurs, que la réouverture commerciale pour le sébaste aurait dû se faire des années plus tôt et que la fort probable arrivée des bateaux-usines de plus de 100 pieds allait à contre-sens de leur vision d'un développement durable pour les communautés côtières.

« Ce n'est pas vrai qu'on va vider le fond de la mer en 2024 [...] Over my dead body. »

- Diane Lebouthillier

La ministre répond que ce plancher de 25 000 tonnes n'avait que pour seul but de donner une certaine prévisibilité à l'industrie et qu'il ne s'agissait pas d'une fin en soi. « Au final les intervenants auront leur mot à dire. Si industriels de la transformation et de la capture, communautés autochtones et gouvernements provinciaux se mettent tous d'accord pour recommander plus de 25 000 tonnes, je suis parfaitement ouverte à leur octroyer. »

### Grands navires et parts historiques

Diane Lebouthillier défend aussi sa décision d'offrir près de 60 % des allocations de sébaste aux navires hauturiers de plus de 100 pieds. Elle indique que dans chacune des rencontres avec les ministres des provinces, tous avaient la même demande d'une pêche commerciale et le respect

des parts de 1993, année précédant le moratoire au sébaste. « C'est exactement ce que la décision que j'ai prise s'est efforcée de refléter le plus possible. Pour le Québec, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard, leurs parts ont non seulement été respectées, elles ont même augmenté », spécifie-t-elle.

La députée et ministre précise que la part pour les navires de 100 pieds et plus a fondu de 74 % en 1994 à 59 % aujourd'hui. « La décision annoncée la semaine dernière offre encore plus d'opportunités aux plus petits joueurs qui voient leur rapport de force considérablement augmenté depuis le moratoire. Tenter de prétendre l'inverse est faux [...] Peu importe la taille du bateau, si ce bateau emploie des gens de chez nous, offre des opportunités au monde chez nous, ça crée des emplois chez nous, fait rouler l'économie et bénéficie à l'ensemble de nos communautés côtières. »

Par ailleurs, si la possibilité d'une pêche compétitive a été évoquée vendredi lors d'une rencontre du comité consultatif sur le sébaste, rien n'a encore été décidé non plus. À noter que Pêches et Océans Canada n'a pas fait suite à la demande du Gaspésie Nouvelles pour connaître la liste complète des membres de ce comité.

« L'idée d'une pêcherie compétitive, c'est une des manières de gestion potentielle. Les décisions n'ont pas encore été prises. On travaille encore pour identifier les options », indique Adam Burns, directeur général pour la gestion des pêches au MPO. Peu importe la méthode, les crevettiers conserveraient leur part de 10 %, assure-t-il, précisant comprendre que les délais sont courts. « On comprend qu'il faut prendre des décisions assez rapides pour que les pêcheurs puissent se préparer. »

Enfin, Diane Lebouthillier a réitéré vouloir faire une gestion durable des ressources halieutiques, se faisant rassurante pour ceux qui brandissent le spectre d'une surpêche. « Ce n'est pas vrai qu'on va vider le fond de la mer en 2024. Je vous le dis, il faudra me passer sur le corps avant de voir ça de votre vivant. Over my dead body. On ne réitérera pas les erreurs du passé [...] J'invite tout le monde à la grande prudence, en évitant de tomber dans des raccourcis mathématiques faciles. Je sais que ce n'est pas facile actuellement, mais collectivement on a tous un rôle à jouer pour éviter d'envenimer inutilement la situation actuelle à coup d'envoies verbales et de suppositions. »

L'idée d'un rachat de permis de quota pour les crevettiers a par ailleurs été écartée.

Reprenez le contrôle sur vos habitudes de jeu. Service offert par téléphone et vidéoconférence.



GRATUIT  
CONFIDENTIEL

Renseignements :

1 800 461-0140  
infotc@crgm.ca  
telecounseling.ca

Partenaire :

Québec

# Pas de stratégie spécifique pour le caribou de la Gaspésie

**GASPÉ – De passage à Gaspé vendredi, la ministre responsable de la région a confirmé que le caribou montagnard de la Gaspésie n'aurait pas droit à une stratégie de conservation qui lui est propre; elle sera englobée dans la stratégie nationale qui devrait être déposée dans les prochaines semaines.**

Jean-Philippe Thibault | jpthibault@medialo.ca

En décembre, le gouvernement Legault avait repoussé une fois de plus le dépôt de sa nouvelle stratégie de protection de l'habitat du caribou forestier et montagnard; dépôt qui avait été remis à la mi-janvier et qui se fait toujours attendre. Les feux de forêt dans le nord du Québec avaient notamment été évoqués pour expliquer ce report.

Certains groupes écologistes tels que le Comité de protection des monts Chic-Chocs espéraient cependant qu'un plan spécifique soit adopté pour le caribou de la Gaspésie, qui n'a pas été directement touché par les feux de forêt et dont les très peu d'individus sont également les seuls situés au sud du Saint-Laurent. Seuls une trentaine d'enter eux survivent toujours dans les Chic-Chocs.

« La protection du caribou, c'est un enjeu qui est national et la stratégie qui sera déposée sera donc nationale, ce qui inclura bien sûr le caribou montagnard de la Gaspésie », résume Maïté Blanchette Vézina, responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Le projet de protection devrait être déposé « dans les prochaines semaines ».

Rappelons que des démarches ont tout de même été entamées pour tenter de préserver la frêle population de caribou en Gaspésie. L'hiver dernier, six caribous avaient été placés dans un enclos de maternité à l'abri des prédateurs, dont deux femelles gestantes. Les faons n'ont malheureusement pas survécu à leur arrivée au monde. L'une des femelles gestantes avait aussi perdu la vie suite à la mise bas de son petit. Un caribou a également été abattu par un braconnier. L'espèce est désignée comme menacée au Québec depuis 2009.



L'espèce est désignée comme menacée au Québec depuis 2009.

Photo - depositphotos.com

## ANNONCES | CLASSÉES 1 866 637-5236 • ANNONCESCLASSEES@HEBDOS.COM

### 424 Astrologie, occultisme

Ana Médium, spécialiste des questions amoureuses depuis 25 ans. Le secret des rencontres positives, la méthode pour récupérer son ex et des centaines de couples sauvés durablement, réponses précises et datées. Tél. : 450-309-0125

## Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

### AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **trente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.**

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
-----------------------------	----------------------	------------------------

9193-6575 Québec inc. (Microbrasserie Pit Caribou) A/S M. Jean-François Nellis B-27, rue de l'Anse Percé (Québec) G0C 1G0 Dossier : 55-30-3138	Demande d'un permis d'entrepôt aux fins du titulaire	470, route 132 Est New Richmond (Québec) G0C 2B0
--	--	--

Québec

## Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

### AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **30 jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **45 jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.**

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
-----------------------------	----------------------	------------------------

Bernard, Danie 134 A Boulevard Perron Ouest New Richmond (Québec) G0C 2B0	Un bar	COULL CAFÉ 134 A Boulevard Perron Ouest New Richmond (Québec) G0C 2B0 Dossier : 10239384
--	--------	--

Québec

## Avis de convocation

### Séance régulière du conseil d'administration

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie invite la population à la Séance régulière de son conseil d'administration. Étant donné le risque de tempête hivernale, cette séance se tiendra exceptionnellement sous forme virtuelle avec Microsoft TEAMS.

DATE : Le 15 février 2024

HEURE : 14 h

Pour joindre la réunion, vous devez scanner l'image avec la caméra de votre appareil mobile.



ou composer le numéro (audio seulement)  
1 (581) 705-4359 • ID : 455 159 428

Les personnes qui désirent poser une question lors de la période prévue à cet effet doivent s'inscrire à la liste prioritaire. Elles peuvent le faire au plus tard trente (30) minutes avant le début de la séance, par téléphone au 581 886-3424 ou par courrier électronique à :

[questions.ca.ciSSSGaspesie@SSSS.gouv.qc.ca](mailto:questions.ca.ciSSSGaspesie@SSSS.gouv.qc.ca)

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie

Bienvenue à tous!

Québec

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, David Bourdages, en sa qualité de greffier-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté Avignon, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions du *Code municipal*, au bureau de la MRC, 473, boulevard Perron, Maria (Québec), G0C 1Y0, le onzième jour du mois d'avril 2024 (**11 avril 2024**) à **10 h a.m.** pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts, pénalité, et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

Ces immeubles seront vendus avec bâtisses dessus construites, s'il y a lieu, circonstances et dépendances, sujets à toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix de l'adjudication et les frais de chacun de ces immeubles seront payables au moment de l'adjudication soit en monnaie légale du Canada ou par chèque visé ou mandat poste.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal*).

**Note importante** – Pour éviter la vente d'un immeuble, un paiement complet (capital, intérêts, pénalité et frais) doit être fait directement à la MRC Avignon. Si le paiement est fait par voie électronique, il appartient à la personne concernée, d'une part, de s'informer auprès de la MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts, pénalité et frais et, d'autre part, d'en informer la MRC (en faisant clairement la preuve du paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

### AVIS IMPORTANT POUR TOUTE PERSONNE DEVANT SE PORTER ADJUDICATAIRE D'UN IMMEUBLE

La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à la vente pour taxes sauf s'il s'agit d'un immeuble d'habitation. L'adjudicataire d'un immeuble taxable qui est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription ainsi que la preuve que ceux-ci sont valides le jour de l'adjudication. Une version imprimée des sites gouvernementaux où cette validation aura été faite le jour de l'adjudication devra être remise lors du paiement du prix de vente de son adjudication. La validation doit être faite sur les sites Web suivants :

<http://www.cra-arc.gc.ca/esrvc-srvce/tv/bsnss/gsthstrgstry/menu-fra.html>

[http://www.revenuquebec.ca/fr/sepf/services/sqp\\_validation\\_tvq/default.aspx](http://www.revenuquebec.ca/fr/sepf/services/sqp_validation_tvq/default.aspx)

#### Conditions pour enchérir

**Personne physique** : (pièce d'identité) - Nom, date de naissance, adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu, mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique

**Personne morale** : Nom, forme juridique et loi constitutive (no NEQ), adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu

ET

**Pour le représentant d'une personne morale** : (pièce d'identité) – Nom, qualité du représentant (mandataire), copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex : résolution, mandat, procuration ou autre)

**Mode de paiement** : Argent comptant, mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la MRC Avignon.

**Donné à Maria, au bureau de la Municipalité Régionale de Comté d'Avignon, ce 7<sup>e</sup> jour de février 2024 (2024-02-07).**

David Bourdages,  
Directeur général et greffier-trésorier  
MRC d'Avignon  
473, boulevard Perron  
Maria (Québec) G0C 1Y0

#### SECTEUR ESCUMINAC

**DOBSON, Martha Kim, 8, rue Dobson. Matricule 7425-97-4761.**

**Lots 6 033 763 & 6 033 752** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	873.59 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	1,099.10 \$

**GAUDIN, Richard, 40, chemin Escuminac Nord-Est. Matricule 8133-24-0003.**

**Lot 6 033 907** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	915.69 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	1,141.20 \$

**GRAY, Patricia Ann, boulevard Perron. Matricule 8233-51-5201.**

**Lots 6 033 872 & 6 033 878** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	308.73 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	534.24 \$

**GRAY, Régina V., route d'Escuminac Flats. Matricule 8231-30-9582.**

**Lot 6 033 315** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	181.16 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	406.67 \$

**LANDRY, Joël, 42, chemin St-Antoine. Matricule 7427-70-3937.**

**Lot 6 033 776** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	2,236.61 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	2,462.12 \$

**LANDRY, Mélanie, 15, chemin Shipyard. Matricule 7524-37-3368.**

**Lot 6 033 731** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	507.00 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	732.51 \$

**LANDRY, Norman, 16, route de la Baie. Matricule 8730-55-5471.**

**Lot 6 033 260-6** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	689.66 \$
Taxes scolaires :	63.76 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	978.93 \$

**LEBLANC, Claude, rue Bellevue. Matricule 7931-67-7863.**

**Lot 6 034 233** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	704.87 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	930.38 \$

**LEBLANC, Claude, boulevard Perron. Matricule 8032-63-9676.**

**Lot 6 034 249** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	564.95 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	790.46 \$

**LEBLANC, Claude, route de la Pointe-à-Fleurant. Matricule 8730-79-3162.**

**Lot 6 033 244** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	260.07 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	485.58 \$

**PARENT, Louis & BOUDREAU, Ann-Julie, 32, route d'Escuminac Flats. Matricule 8232-73-2909.**

**Lots 6 034 266, 6 033 868, 6 033 871 & 6 033 873** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	1,063.46 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	1,288.97 \$

**PIKE, Beatrix Marsha, 15, chemin Bayview. Matricule 7524-97-2851.**

**Lots 6 033 483 & 6 034 428** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	1,851.81 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	2,077.32 \$

**POULIN, Nancy & DROLET, Steve, 23, rue de l'Église. Matricule 7627-63-0621.**

**Lot 6 033 557** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	1,884.22 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	2,109.73 \$

**POULIN, Nancy, rue Edwards. Matricule 8431-67-7265.**

**Lot 6 033 288** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	1,959.00 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	2,184.51 \$

**ROY, Jean-Guy, boulevard Perron. Matricule 7931-46-2105.**

**Lots 6 034 231, 6 033 816 & 6 033 333** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	163.89 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	389.40 \$

**TORCHY, Dany & RETAILLEAU, Michael, 152, boulevard Perron. Matricule 7728-76-7034.**

**Lot 6 033 416** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	273.63 \$
Taxes scolaires :	185.72 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	684.86 \$

**VAUTOUR, Joey, 60, rue Bellevue. Matricule 7930-79-7492.**

**Lot 6 033 812** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	447.56 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	673.07 \$

**WALKER, Jonah, 162, chemin d'Escuminac Nord-Ouest. Matricule 7934-77-7204.**

**Lots 6 034 308 & 6 034 322** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	1,394.75 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	1,620.26 \$

#### SECTEUR MARIA

**ARSENAULT, Étienne, 388A au 388D, rue des Tourterelles. Matricule 1637-65-7676.**

**Lot 4 732 683** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	7,345.26 \$
Taxes scolaires :	195.55 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	7,766.32 \$

**ARSENAULT, Étienne & FERLATTE, Isabelle, 464, rue des Faucons. Matricule 1639-03-3628.**

**Lot 5 152 779** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	814.72 \$
Taxes scolaires :	188.34 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	1,228.57 \$

**ARSENAULT, Étienne & FERLATTE, Isabelle, 464, rue des Faucons. Matricule 1639-03-6841.**

**Lot 5 152 799** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	399.00 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	624.51 \$

**ARSENAULT, Étienne & FERLATTE, Isabelle, rue des Faucons. Matricule 1639-04-3325.**

**Lot 5 152 801** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	291.07 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	516.58 \$

**ARSENAULT, Étienne & FERLATTE, Isabelle, boulevard Perron. Matricule 1940-16-5121.**

**Lot 5 322 342** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	259.94 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	485.45 \$

**BUJOLD, Frédéric, 478, rue des Faucons. Matricule 1539-95-4432.**

**Lot 4 733 834** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	2,434.18 \$
Taxes scolaires :	243.38 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	2,903.07 \$

**HINDS, David, 261, route du 2<sup>e</sup> Rang. Matricule 1338-04-9517.**

**Lot 4 931 115** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	3,546.10 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	3,771.61 \$

**LANDRY HABITATION LTÉE, rue des Étourneaux. Matricule 1738-28-7230.**

**Lot 4 733 363** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	34.29 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	259.80 \$

**LEBLANC, Alexandre, 18, rue des Fauvettes. Matricule 1738-32-3636.**

**Lot 4 732 982** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	2,379.34 \$
Taxes scolaires :	169.03 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	2,773.88 \$

**LEBLANC, Alexandre, 18, rue des Fauvettes. Matricule 1738-32-3636.**

**Lot 4 732 982** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	2,379.34 \$
Taxes scolaires :	169.03 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	2,773.88 \$

**LEBLANC, Alexandre, 18, rue des Fauvettes. Matricule 1738-32-3636.**

**Lot 4 732 982** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	1,029.27 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	1,254.78 \$

**LEBLANC, Alexandre, 18, rue des Fauvettes. Matricule 1738-32-3636.**

**Lot 4 732 982** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	2,656.47 \$
Taxes scolaires :	30.78 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	2,912.76 \$

**LEBLANC, Alexandre, 18, rue des Fauvettes. Matricule 1738-32-3636.**

**Lot 4 732 982** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	404.54 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	630.05 \$

**ALEXANDER, James Paul, boulevard Perron Est. Matricule 6824-40-2142.**

**Lot 6 034 033** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	425.54 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	651.05 \$

**ALEXANDER, Ronald, 136, chemin de Bordeaux. Matricule 6019-74-5324.**

**Lots 6 178 554-1, 6 178 549 & 6 178 634** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	2,134.21 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	2,359.72 \$

**ALEXANDER, Ronald, chemin Bordeaux. Matricule 6019-83-0748.**

**Lot 6 178 556** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	138.25 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	363.76 \$

**ALEXANDER, Ronald, chemin Bordeaux. Matricule 6019-83-5991.**

**Lot 6 521 447** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	228.64 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	454.15 \$

**B. BUSTEED, William & BUSTEED, boulevard Perron Ouest. Matricule 6021-10-0655.**

**Lot 6 177 577** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	129.64 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	355.15 \$

**BERNARD, Stéfanie, 55, rue de la Mer. Matricule 6520-91-9408.**

**Lot 6 178 454** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	1,496.77 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	1,722.28 \$

**BOUDREAU, Mélanie, 568, chemin de la Petite-Rivière-du-Loup. Matricule 6228-89-1942.**

**Lot 6 177 876** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	2,580.91 \$
Taxes scolaires :	110.95 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	2,917.37 \$

**CAISSY, Mike, 86, boulevard Interprovincial. Matricule 6420-67-7819.**

**Lot 6 178 336** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	1,669.62 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	1,895.13 \$

**CONNORS, Gordon & CONNORS, Jason, 18, chemin Foran. Matricule 7023-34-5396.**

**Lot 6 033 540** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	678.44 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	903.95 \$

**CONNORS, Ryan, 25, rue Blais. Matricule 6421-30-3759.**

**Lot 6 178 206** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	382.15 \$
Taxes scolaires :	66.08 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	673.74 \$

**CURTIS, Arden, 28-1 à 28-4, rue Sarto. Matricule 6520-60-9690.**

**Lot 6 178 434** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	478.61 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	704.12 \$

**DAIGLE, Gilles, 897, rue Principale. Matricule 6433-76-7023.**

**Lot 6 033 977** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	471.11 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	696.62 \$

**DESROCHERS, Marie-Andrée & GALLANT, Philippe, 549, chemin de la Petite-Rivière-du-Loup. Matricule 6228-74-7383.**

**Lot 6 177 872** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	1,136.27 \$
Taxes scolaires :	87.38 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	1,449.16 \$

**GAGNÉ, Nelson & LEBLANC, Johanne, 19, rue Bujold. Matricule 6434-42-7203.**

**Lot 6 178 026** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	1,167.01 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	1,392.52 \$

**GALLANT, Philippe, chemin de la Petite-Rivière-du-Loup. Matricule 6229-80-1449.**

**Lot 6 177 877** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	124.56 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	350.07 \$

**GALLANT, Philippe & GALLANT, Paul, chemin de la Petite-Rivière-du-Loup. Matricule 6328-65-6591.**

**Lot 6 437 837** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	517.52 \$
Taxes scolaires :	20.35 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	763.38 \$

**GENDRON, Kevin, rue Philippe. Matricule 6633-57-5534.**

**Lot 6 033 959** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	160.52 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	386.03 \$

**GERAGHTY, Steve (GERAGHTY, Arthur & BEAULIEU, Alpheda), 308, boulevard Perron Est. Matricule 7023-69-4749.**

**Lot 6 033 711** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	1,337.79 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	1,563.30 \$

**GERAGHTY, Steve (GERAGHTY, Arthur & BEAULIEU, Alpheda), boulevard Perron Est. Matricule 7024-72-6005.**

**Lot 6 034 050** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	202.83 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	428.34 \$

**GLIDDEN, Ernest K., 6, rue du Ruisseau. Matricule 6421-32-2037.**

**Lot 6 178 145** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	279.79 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	505.30 \$

**JEAN, Murray & JEAN Maurance, JEAN, Zélie, JEAN, Fabiola, JEAN, Daniel, boulevard Perron Est. Matricule 7123-58-4180.**

**Lot 6 033 714** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	161.98 \$
Taxes scolaires :	0 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	387.49 \$

**LANDRY, Henri, chemin St-Antoine. Matricule 7226-95-4615.**

**Lot 6 034 069** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	1,180.24 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	1,405.75 \$

**LANDRY, Henri, 234, chemin de la Petite-Rivière-du-Loup. Matricule 6422-48-6284.**

**Lot 6 177 783** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	2,429.56 \$
Taxes scolaires :	152.88 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	2,807.95 \$

**LAROCQUE, Michel, 120, chemin de la Baie-au-Chêne. Matricule 7022-98-5087.**

**Lot 6 033 510** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	574.68 \$
Taxes scolaires :	64.81 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	865.00 \$

**LAROCQUE, Michel, 105, chemin de la Baie-au-Chêne. Matricule 7023-82-6359.**

**Lot 6 033 514** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	707.02 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	932.53 \$

**LEBLANC, Anne, 92, boulevard Interprovincial. Matricule 6420-67-5678.**

**Lot 6 178 299** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	724.70 \$
Taxes scolaires :	60.14 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	1,010.35 \$

**LÉVESQUE, Claude, chemin de la Petite-Rivière-du-Loup. Matricule 6328-69-6081.**

**Lot 6 177 593** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	528.26 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	753.77 \$

**LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT, boulevard Perron Est. Matricule 6321-54-7437.**

**Lot 6 177 989** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	4,600.39 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	4,825.90 \$

**LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT, rue Gaspésienne Ouest. Matricule 6321-82-2241.**

**Lot 6 178 575** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	772.53 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	998.04 \$

**LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT, 71, boulevard Interprovincial. Matricule 6420-55-8268.**

**Lot 6 178 326** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	2,869.61 \$
Taxes scolaires :	37.43 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	3,132.55 \$

**LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT, rue Chouinard. Matricule 6421-20-7061.**

**Lots 6 178 198, 6 178 237, 6 178 218 & 6 178 227** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	644.18 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	869.69 \$

**MIOUSSE, Marcel, 517, chemin de la Petite-Rivière-du-Loup. Matricule 6327-07-0446.**

**Lot 6 177 866** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	1,720.15 \$
Taxes scolaires :	32.90 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	1,978.56 \$

**NOLIN, Gaétan, 33, rue de l'Église. Matricule 6433-47-6535.**

**Lot 6 178 078** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	1,004.16 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	1,229.67 \$

**RIOUX, Jocelyn, 25, rue Sarto. Matricule 6520-61-5831.**

**Lot 6 178 415** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	2,732.18 \$
Taxes scolaires :	65.86 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	3,023.55 \$

**ROY, Cynthia & BOUDREAU, Roger, 6, rue de la Montagne. Matricule 6422-29-8622.**

**Lot 6 177 777** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	4,080.93 \$
Taxes scolaires :	130.09 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	4,436.53 \$

**SAVOIE, Jean-Roch, 291, chemin de la Petite-Rivière-du-Loup. Matricule 6324-53-2724.**

**Lot 6 177 812** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	553.06 \$
Taxes scolaires :	36.32 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	814.89 \$

**SCHUMANN, Maxi & SAUVE, Léonard 72, boulevard Interprovincial. Matricule 6420-75-1636.**

**Lot 6 178 339** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	2,586.28 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	2,811.79 \$

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
D'AVIGNON - AVIS PUBLIC**  
Avis de vente pour défaut de paiement des  
taxes municipales et scolaires

**SECTEUR RISTIGOUCHE PARTIE SUD-EST**

**BOURDAGES, Henri, & a/s BOURDAGES, Roger (Occupant), 138, chemin Kempt. Matricule 5822-51-0048.**

**Lot 6 177 572** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	743.79 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	969.30 \$

**DEDAM, Anthony Jr., 5, chemin de Bordeaux. Matricule 6019-44-3840.**

**Lot 6 178 543** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	2,139.64 \$
Taxes scolaires :	60.67 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	2,425.82 \$

**MCKAY, James, route 132 Ouest. Matricule 5319-59-4767.**

**Lots 6 177 516, 6 177 528, 6 177 928, 6 177 515, 6 177 531 & 6 177 530** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	545.14 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	770.65 \$

**SECTEUR ST-ALEXIS-DE-MATAPÉDIA**

**GESTION EVS INC., a/s ROBICHAUD, Eve, 199, route Léonard. Matricule 4113-63-6619.**

**Lot 5 630 062** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	1,105.57 \$
Taxes scolaires :	40.92 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	\$1,372.00

**LECLERC, Jean-Louis (Succ), a/s LECLERC, Fernande, 213, rue Principale. Matricule 3714-93-3751.**

**Lot 5 629 674** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	910.25 \$
Taxes scolaires :	58.84 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	1,194.60 \$

**LÉVESQUE, Sacha, 168, rang Saint-Benoit. Matricule 3417-67-8712.**

**Lot 5 630 903** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	1,111.08 \$
Taxes scolaires :	0.00 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	1,336.59 \$

**SECTEUR ST-FRANÇOIS D'ASSISE**

**GALLANT, Gabriel, 130, chemin Chaîne-de-Roches. Matricule 2613-38-4527.**

**Lot 5 463 980** au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales :	452.86 \$
Taxes scolaires :	16.20 \$
Frais :	225.51 \$
Total :	694.57 \$

\*Certains frais s'ajouteront à ce montant et leur paiement doit être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même de tout montant qui deviendrait exigible après cette dernière date de même que des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalité seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

David Bourdages  
Directeur général et greffier-trésorier  
MRC d'Avignon  
473, boulevard Perron  
Maria (Québec) G0C 1Y06

# Jennifer Alleyn, invitée d'honneur et présidente du jury à Vues sur mer

**GASPÉ – Le cinéma documentaire sera à nouveau à l'honneur à Gaspé alors que se tiendra le 14<sup>e</sup> Festival Vues sur mer du 4 au 7 avril. C'est la cinéaste Jennifer Alleyn qui en sera l'invitée d'honneur.**

Jean-Philippe Thibault | [jpthibault@medialo.ca](mailto:jpthibault@medialo.ca)

En plus de pouvoir échanger avec elle toute la durée du festival, les cinéphiles pourront assister à la projection gratuite des films *Hôtel Chancelant* et *Impetus*, tirés de sa riche filmographie. Les deux projections se tiendront le samedi 6 avril.

Jennifer Alleyn agira aussi comme présidente du jury. Elle sera accompagnée du comédien Jean-Raymond Châles, de la réalisatrice et directrice artistique de *Tenk* Naomie Décarie-Daigneault, de l'animatrice Caroline Farley et du réalisateur Moïse Marcoux-Chabot.

« Je me réjouis de partager avec les cinéphiles gaspésiens des émotions cinématographiques mémorables. Le documentaire fait partie de mon ADN et pouvoir réfléchir pendant quatre jours à son évolution, en compagnie d'artisans et de passionnés du cinéma, devant la mer, s'apparente à un séjour au paradis », explique avec enthousiasme la principale intéressée.

Une fois de plus cette année, le Festival remettra des prix parmi la trentaine de films de la programmation (Grand Prix, Meilleur court métrage, Prix Humaniste, Prix Caribou pour un film qui se distingue pour ses valeurs environnementales, écologiques et/ou régionales et une ou des mentions spéciales).

**Bio condensée**

Née en Suisse, Jennifer Alleyn est une cinéaste voyageuse basée à Montréal. Pour son baptême dans le 7<sup>e</sup> art, elle parcourt le monde en globetrotter, caméra au poing, pour l'émission *La course destination monde*, en 1992. Cinq ans plus tard, elle réalise *Aurore* et *Crépuscule* dans le long métrage de fiction collectif *Cosmos*, primé à la Quinzaine des réalisateurs à Cannes. Elle retrouve sa caméra documentaire pour *Les Rossy* et *Les enfants de Schefferville*, documentaire qu'elle

tourne dans le moyen Nord québécois, chez les Naskapi de Kawawachikamach.

Suivront, *L'atelier de mon père*, *Dix fois Dix* et *La vie Imaginée* de Jacques Monory, trilogie de films sur l'art, lauréats au Festival International du film sur l'art (FIFA), qui confirme son approche d'archéologue de l'art.

En 2018, elle marie le réel et la fiction, avec le long métrage *Impetus*. Film à la facture hybride qu'elle réalise et produit, *Impetus* est lancé en Italie avant de participer en compétition au Festival Slamdance, aux États-Unis. Sorti sur les écrans en janvier 2019, le film rallie la critique et le public, qui saluent la liberté formelle et le jeu extraordinaire de Pascale Bussièrès et Emmanuel Schwartz.

L'Observatoire du cinéma au Québec (OCQ), en collaboration avec la Faculté des arts et sciences de l'Université de Montréal, lui décerne le prix Création 2019, pour « sa contribution exceptionnelle au développement de la cinématographie québécoise ». Son bagage de documentariste infuse sa pratique et se prolonge dans des installations d'art visuel. Son projet multimédia *Le Catalogue des traces*, sur le déracinement, est à l'origine de son prochain long métrage *Kaïros*, (en post-production), une suite libre de *Impetus*.

**Hommage à Pierre Perrault**

Décédé il y a 25 ans déjà, la prochaine édition du Festival Vues sur mer soulignera le travail de pionnier du documentariste Pierre Perrault, en plus de faire rayonner son œuvre littéraire. Son film *Cornouailles*, réalisé en 1994, sera présenté gratuitement le samedi 6 avril. Après la projection, le public sera convié à l'atelier *Poésie du pays*, Pays de poésie sur l'œuvre poétique de Pierre Perrault préparé et animé par Jean-Claude Clavet. Une activité spéciale autour d'un grand artiste, maître du cinéma direct et habile poète.

La programmation complète du festival sera dévoilée le 5 mars. Un peu plus de 30 films seront présentés.



Jennifer Alleyn.

# En matière de publicité, FAITES DES CHOIX ÉCLAIRÉS!

Recourir aux réseaux sociaux pour faire connaître votre entreprise, c'est une bonne idée, mais ce n'est qu'un moyen parmi bien d'autres de mousser votre visibilité.

Pour trouver la meilleure stratégie, obtenir des pubs de qualité et atteindre votre cible, faites confiance à nos conseillers : ils sauront vous guider vers les produits, imprimés ou numériques, qui contribueront le mieux à mettre votre entreprise sous les projecteurs.

**Publicités papier ou Web, publireportages, microsites, campagnes Facebook... laissez-nous vous aider à faire la lumière sur nos offres publicitaires — et faites rayonner votre entreprise!**

**CHALEURS**  
NOUVELLES

418 392-5083

nnormand@medialo.ca | [www.chaleurnouvelles.com](http://www.chaleurnouvelles.com)

ANNONCER LOCALEMENT, c'est aussi ça, L'ACHAT LOCAL — pensez-y!